



Place de la Mairie - 26120 MALISSARD
Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00
contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL de MALISSARD**
Nombre de conseillers en exercice : 23
Date de Convocation : 21 / 03 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIERE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, C. COUR, S. DUPRET, C. FERREIRA VALLA, N. FERREIRA, G. JOURDAN, L. JOUD, S. MAITRE, M. MEITER

Absent ayant donné procuration : E. ESCOFFIER à L. JOUD, F. GAILLARD à J-M VALLA.

Absent.e.s excusé.e.s : F. ESPOSITO, W. GILHARD

Absent.e.s : L. DUSSERT, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

BLASSENAC Isabelle est nommée en tant que secrétaire de séance.

20.2024 ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE « VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES »

Monsieur le Maire explique que le Collectif Greffes+, regroupant les principales associations concernées par le don d'organes, de tissus et la greffe, avec le soutien de l'Association des Maires de France, de la Fondation de l'Académie de Médecine et de l'Agence de la Biomédecine dépendant du Ministère de la Santé, a lancé il y a quelques mois une action nationale en proposant aux communes de devenir « Village ambassadeur du don d'organes ».

En devenant ambassadrices du don d'organes, les communes s'engagent à évoquer et promouvoir le sujet du don d'organes par différentes actions :

- Cosignature de la charte « Ville/Village ambassadrice/ambassadeur du don d'organes »,
- Pose de panneaux à chaque entrée principale de la commune,
- Actions de sensibilisation, stands d'information, mise à disposition de flyers, affichage, etc.

L'objectif poursuivi au travers de cette promotion est d'interpeller et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes traversant la commune sur le sujet du don d'organes, en les incitant à entamer une discussion en famille. En effet, bien que nous soyons « tous receveurs, tous donateurs », il est important d'informer ses proches que l'on n'est pas opposé au don d'organes, afin qu'ils puissent retranscrire cette décision au corps médical. Plus le sujet du don d'organes sera évoqué et promu, plus la culture du don sera diffusée, plus le nombre de donateurs dans notre pays augmentera, sauvant ainsi plus de vies

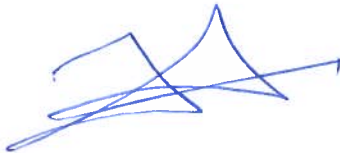
Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de répondre favorablement à la demande du collectif Greffes+ pour devenir une commune ambassadrice du don d'organes.

Après avoir présenté les termes de la charte, Monsieur le Maire propose de la signer et de devenir « Village ambassadeur du don d'organes » »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la commune de Malissard dans la démarche « Village ambassadeur du don d'organes »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte avec le soutien du collectif Greffes+.

**La secrétaire de séance,
Isabelle BLASSENAC**



**Le Maire,
Jean-Marc VALLA**



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr